

S.A. D'ETEREN N.V.
Rue du Mail 50 - B - 1050 Bruxelles (Belgique)
TVA BE 0403448140 - RPM Bruxelles
www.dieteren.com

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le(a) soussigné(e)

Prénom.....

Nom

Adresse.....

ou

Dénomination sociale.....

Forme juridique.....

Adresse du siège social.....

ci-après représenté(e) par (nom, prénom et qualité
du représentant) qui déclare et garantit par la présente à la S.A. D'Ieteren N.V. avoir les pleins pouvoirs pour
signer ce formulaire pour le compte du soussigné,

propriétaire à la date d'enregistrement du 17 mai 2012 de parts sociales
nominatives/dématerielisées, détenues auprès de
(nom de l'institution financière) (*),
de la S.A. D'Ieteren N.V., ayant son siège social rue du Mail 50 à 1050 Bruxelles, enregistrée au RPM Bruxelles
sous le n° 0403448140 avec lesquelles il (elle) déclare prendre part au vote,

vote dans le sens indiqué ci-dessous sur les points de l'ordre du jour de l'**Assemblée générale ordinaire** de la
société qui se tiendra le **jeudi 31 mai 2012 à 15 heures** au siège social :

DECISIONS DE VOTE ()**

Point 1 [Ce point ne requiert pas de décision]	Point 2 <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention
Point 3 <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention	Point 4.1 <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention
Point 4.2 <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention	

(*) Prière de biffer la mention inutile

(**) Prière de cocher la case de votre choix

A défaut d'indication de décisions de vote claires au regard des décisions proposées, le présent formulaire sera considéré comme nul.

L'original **dûment complété et signé** du présent formulaire de vote par correspondance doit être adressé à **Euroclear Belgium**,

- par courrier, avenue de Schiphol, 6, 1140 Bruxelles (Belgique) ou
- par e-mail à l'adresse ebe.issuer@euroclear.com ou
- par fax au numéro +32 2 337 54 46.

le **vendredi 25 mai 2012 à 16h00 au plus tard**.

De plus, les propriétaires d'actions dématérialisées doivent également faire parvenir à Euroclear Belgium, aux mêmes adresses et dans le même délai, une **attestation du teneur de compte agréé ou de l'organisme de liquidation** qui tient le compte-titres de l'actionnaire, certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de celui-ci dans ses comptes à la date d'enregistrement pour lequel l'actionnaire a déclaré ci-dessus vouloir participer à l'assemblée générale.

Ce vote par correspondance est irrévocable. Il reste valable (a) pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour et (b) pour les sujets qu'il couvre, au cas où un ordre du jour complété conformément à l'article 533ter du code des sociétés est publié après l'envoi par l'actionnaire du présent formulaire à l'adresse susvisée. Les actionnaires qui ont voté par correspondance peuvent assister à l'assemblée mais ne pourront plus y voter ni personnellement ni par mandataire.

Fait à , le 2012

Signature

Annexe : Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2012

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1 Rapports de gestion du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2011. Communication des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2011.**
- 2 Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011, en ce compris la répartition du bénéfice.**
Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011, en ce compris la répartition du bénéfice.
- 3. Rapport de rémunération 2011**
Proposition d'approuver le rapport de rémunération intégré dans la Déclaration de gouvernement d'entreprise du Rapport annuel 2011.
- 4 Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.**
Proposition de donner décharge, par vote séparé
4.1 aux administrateurs
4.2 au commissaire
pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.